



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-084

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-02-08-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13ème Maison Blanche (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-02-08-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP  
13ème Maison Blanche

**Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris**

Pole de Gestion Fiscale

Service des impôts des particuliers de

Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13

Paris, le 8 février 2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Madame FRANTZ Elisabeth, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs divisionnaires des Finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BLEIER Thérèse	TARER Christian
----------------	-----------------

2°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspectrice des Finances publiques désignée ci-après par son nom et prénom :

RECOULES-MOREL Gratienne
--------------------------

3°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Christelle
BERNARD Michèle	DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles
FEILLET Cyril	JAN Jérémy	LACASSE Valentine
LEMONNIER Marie-Claire	MONCOMBLE Grégory	NONNENMACHER Valérie
QUINTIN Melaine	PIERREVIL Gwenaëlle	

4°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BARRAUD Aurelia	BETOUIGT Julien	NGUYEN Phuong
BLEYS Corinne	VIENOT Francis	RENARD Stéphane
CHABRERIE Dominique	DUBO Hélène	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement Sans limite pour les actes relatifs au recouvrement
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	1 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienna	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Christelle	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
JAN Jérémy	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LACASSE Valentine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
PIERREVIL Gwenaëlle	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
QUINTIN Melaine	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BETOUIGT Julien	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
NGUYEN Phuong	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
VIENOT Francis	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable,  
Responsable du service des impôts des particuliers  
de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE

Signé

Noël JESBAC